

**ARRETE OM/2002 - 91/N° 68**

**La Ministre de la Culture et de la  
Communication,**

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 97-713 du 11 juin 1997 modifié relatif aux attributions de la Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (3e section) en date du 27 mars 2001 ;

VU l'adhésion au classement donnée le 15 mars 2000 par Madame Violette PALEWSKI propriétaire ;

**CONSIDERANT** que la conservation des biens désignés ci-après présente un intérêt public au point de vue de l'histoire et de l'art ;

**ARRETE**

**Article 1er** - Les biens mentionnés ci-dessous sont classés parmi les monuments historiques (propriété privée).

**ESSONNE**

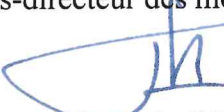
**VAL-SAINT-GERMAIN – Château du Marais :**

- Ensemble de meubles, 4 fauteuils à la Reine, 4 bergères à la Reine, 1 tabouret; bois, tissu rouge à fleurs, XVIIIe siècle, par Claude Séné (salon rouge) 179 1000629 REF-PALISSY
- Ensemble de meubles , 4 fauteuils à la Reine, 1 duchesse brisée, 1 lit de travers à dais suspendu, 2 chaises; tissu rouge à fleurs, XVIIIe siècle, par Claude Séné (chambre rouge). // // 630
- Ensemble de meubles, 4 fauteuils à la Reine, 2 bergères à la Reine, 1 lit à la polonaise à dais plat rectangulaire; tissu à fleurs et predreaux, XVIIIe siècle, par Claude Séné (chambre aux fleurs et perdreaux). // // 631
- Ensemble de meubles, 10 fauteuils à la d'Artois, 2 bergères, 1 canapé en gondole; tissu bleu à fleurs, XVIIIe siècle, par Georges Jacob (salon bleu). // // 632

**Article 2** - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de l'Essonne et au propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 16 AVR. 2002

Pour la Ministre et par délégation  
Pour la Directrice de l'architecture et du patrimoine  
par délégation,  
Le Sous-directeur des monuments historiques

  
François GOVEN